

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 28 JUIN 2021, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 375**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbaux N° 374 du 26 avril 2021 (page 5)
4. Résolution du Conseil de Ville du 28 juin 2021 (page 5)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 205'000.— (TTC) pour le remplacement du véhicule Iveco Daily 50c17A (4x4) et de l'épandeur de sel routier pour le service des Travaux publics (secteur voirie) (page 6)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère (page 8)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au Règlement concernant le financement spécial « Préfinancement matériel et équipements », compte N° 29300.10 (annexe II du Règlement du CRISM) (page 17)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2020 (page 18)
9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2020 (page 21)
10. Développement de la motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises (N° 1731 – MO 703) (page 22)
11. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 23)
12. Communications (page 23)
13. Questions orales (page 23)
14. Divers (page 24)

Affaires en suspens

- **N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20 ; Prol. sans nouveau délai**
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
- **N° 1731 – MO 703 | Délai de réponse : 28.12.21**
Motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises.
- **N° 1732 – IN 486 | Délai de réponse : 10.09.21**
Interpellation du PCSI intitulée : « Quid des subventions cantonales au sport et à la culture jusqu'au transfert de Moutier ? ».

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- **Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité** (identique à la séance du mois d'avril), dans la documentation du Conseil de Ville du 28 juin 2021. Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle.

INTRODUCTION

M. Clément Piquerez, Président : Mesdames et Messieurs. Je vous remercie d'assister à ce Conseil de Ville du mois de juin. Dans les informations, nous notons les absences de M. Bastien Eschmann (PDC), remplacé par Mme Souade Wehbé ; M. René Wahli (INT), remplacé par Mme Marlyse Bleuer ; M. Francis Carnal (UDC), remplacé par M. Tim Freiburghaus, M. Christophe Weber partira lors de la séance ; Mme Morgane Macabrey (PSA), remplacée par M. Jean-Pierre Maitre ; M. Enzo Dell'Anna (RPJ), remplacé par M. Thierry Choffat.

1. APPEL

- membres présents	: 36
- membres absents et excusés	: 5
- membres suppléants présents	: 5
- membres présents à la séance	: 41

36 membres sont présents :

MM. Berthold Julien, Bon Steven (départ à 19h37), Mme Branca Caroline, MM. Carabotti Toni, Mme Carozza Laurence, MM. Challet Philippe, Coste Laurent, Coullery Pierre, , Erard Cédric, Heizmann Daniel, Mmes Jolidon Mylène, Käslin Greppin Muriel (départ à 19h37), M. Léchot Steve (départ à 19h37), Mme Mérillat Chantal, MM. Pellaton Francis, Piquet André (départ à 19h37), Piquerez Clément, Piquerez Roland, Mme Pozner Morena (départ à 19h37), MM. Robbiani Patrizio, Röthlisberger Patrick (départ à 19h37), Mmes Sauvain Danila, Scaiola Lucie, Schwab Corinne, MM. Schwab Frédéric, Studer Didier (départ à 19h37), Terazzi Giorgio, Tobler Patrick (départ à 19h37), Mme Vogt Nicole (départ à 19h37), MM. Weber Christophe (départ à 19h37), Mme Weiss Pauline, MM. Winistörfer Christophe, Winistörfer Valentin, Wyssen Claude (départ à 19h37), Mmes Zeller Thérèse (départ à 19h37), Zuber Marina.

5 membres sont absents et excusés :

MM. Eschmann Bastien, Wahli René, Carnal Francis, Mme Macabrey Morgane, M. Dell'Anna Enzo.

5 membres suppléants sont présents :

Mmes Wehbé Souade, Bleuer Marlyse, MM. Freiburghaus Tim (départ à 19h37), Maitre Jean-Pierre, Choffat Thierry.

Représentation du Conseil municipal :

M. Winistörfer Marcel, maire, Mme Kohler Suzanne, vice-maire, Mme Coste Claire-Lise ; MM. Cléménçon Jean-Jacques, Eschmann Pascal, Sauvain Pierre, Tobler Marc, Zuber Valentin.

1 membre est absent et excusé : M. Eschmann Pascal

Sont également présents :

M. Vaquin Christian, Chancelier
M. Zartemi Fabrice, Administrateur des finances
M. Zavagnin Fabrice, chef du Service des Travaux publics
M. Fernandez Marco, chef du Service des Bâtiments

Présidence :

M. Piquerez Clément, Président

Secrétaire :

Mme Simonin Virginie, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :
Mme Seuret Joëlle, secrétaire chancellerie

2. DECLARATIONS DE GROUPES

M. le Président : Pour Ensemble-Prévôtois, M. Steve Léchet.

M. Steve Léchet : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président. Moutier a choisi. Moutier a choisi la rupture. Moutier a choisi le démantèlement et l'incertitude.

Toutes les résolutions du monde n'y changeront rien.

La résolution de ce soir, qui ne sera d'aucun effet, ne reflète au plus que votre impuissance, notre impuissance, et un avenir désormais incertain.

Joker..... « Joker », c'est ce qu'a répondu une ministre jurassienne à un journaliste qui lui demandait comment le Jura comptait financer l'achat des infrastructures bernoises, qui se monte à hauteur de 49 millions. Il fallait oser, et il en faudra des miracles.

Des miracles et des programmes d'économie, il en faudra pour sortir la République et canton du Jura de son ornière financière.

34 millions de déficit en 2020, une dissolution complète de la réserve budgétaire de 30 millions pour le budget 2021. Les annuités des fonctionnaires risquent de sauter au passage. Et ce n'est qu'un début. Le combat continue, peu importe le flacon.

Des miracles il en faudra aussi pour garantir les postes de fonctionnaires promis... la RCJU prévoit de tailler sèchement dans la fonction publique.

On donne d'une main, on reprend de l'autre, réalité fait loi. L'idéologie n'est ici d'aucun secours.

Dernièrement, une parlementaire jurassienne a déposé un postulat demandant l'instauration d'une école à journée continue selon le modèle ... bernois. Punkt schluss. Les mensonges ont les jambes courtes.

Côté Moutier, en dehors du miracle du 28 mars, il n'y a plus grand miracle à espérer. A l'exemple du CEFF et de L'EMSP.

De sa place, M. Patrick Röthlisberger demande au président s'il ne veut pas faire taire ces gens.

M. le Président : S'il vous plaît.

M. Steve Léchet : Merci. Même le Quotidien jurassien, jamais en retard d'une ode au séparatisme, concède à rebrousse-poil que l'avenir de la formation post obligatoire est flou.

Face à l'inéluctable débâcle, l'euphémisme se pratique ici tout en douceur.

Côté Moutier Ville jurassienne, on compte ardemment sur le Jura pour dynamiser Moutier.

Et côté Jura, on compte vivement sur Moutier pour dynamiser le Jura.

C'est un monde désormais parfait qui nous attend dans ce mouchoir de poche et notre économie sera parfaitement circulaire.

Nous parlons ce soir comptes annuels. Et quand nous parlons à Moutier comptes, nous parlons déficit. 54'000.- Frs de déficit prévus au budget 2020, près de deux millions à l'arrivée. Aucun miracle ici, mais une volonté peut-être délibérée de tromper la population, ou une incompétence crasse, ou une politique de l'audimat qui se paye cash.

Inutile de se perdre en conjectures, de ce mirobolant projet de Moutier Ville Jurassienne, personne ne maîtrise les tenants, personne ne maîtrise les aboutissants, et entre deux, c'est joker.

Ensemble-Prévôtois ne souhaite pas assumer la responsabilité d'un projet irresponsable et hasardeux. Nous ne serons pas les complices du démantèlement. Nous ne serons pas les liquidateurs de la ville. Nous ne resterons pas otages d'un projet archaïque.

Nous remercions vivement les personnes qui nous ont soutenus en faisant le choix de l'ouverture, de la raison, et de la modernité.

Et nous vous souhaitons bonne chance à vous, chers combattants séparatistes, puisqu'il vous faudra beaucoup de chance et beaucoup de miracles pour sortir Moutier de l'impasse dans laquelle la ville est désormais plongée.

M. le Président : M. Léchoth veuillez conclure.

M. Steve Léchoth : La fête sera belle, elle se fera sans nous. Alors bonne chance et excellente séance ! Je vous remercie.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

Départ des membres UDC, PLR, PSJB (12 Conseillers de Ville et 1 suppléant)

M. le Président : S'il vous plaît. La séance va continuer. Nous sommes désormais 28 Conseillers de Ville et suppléants, du coup la majorité absolue est à 15.

Ordre du jour

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ? M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez trouvé sur votre table un projet de résolution. J'aimerais faire la modification de l'ordre du jour pour l'intégrer.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. Nous vous proposons d'ajouter la résolution du Conseil de Ville du 28 juin 2021. Ça sera le point 4.

VOTE : (à main levée)

Par 27 voix et 1 abstention, cette modification est acceptée. Ce point sera mis au point 4 de l'ordre du jour. Les autres points seront décalés en conséquence.

3. PROCES-VERBAL NO 374 DU 26 AVRIL 2021

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021. Est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 27 voix et 1 abstention, le procès-verbal no 374 du 26 avril 2021 est accepté.

4. RESOLUTION DU CONSEIL DE VILLE DU 28 JUIN 2021

M. Julien Berthold au nom de l'Entente jurassienne : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous avez trouvé ce soir sur vos tables une résolution proposée par l'Entente

jurassienne. Cette résolution se veut un appel au respect et à la bonne volonté de toutes les parties engagées dans le transfert de notre cité pour le canton du Jura.

En effet, depuis le 28 mars, la situation institutionnelle de notre commune est connue. Il n'est plus l'heure de dissenter là-dessus. A présent, nous devons tous œuvrer à ce que ce changement souhaité par une majorité des Prévôtois se fasse dans le respect et dans les meilleures conditions possibles pour notre ville.

La résolution qui vous est proposée ce soir demande notamment à ce que le transfert des administrations se déroule de façon harmonieuse. Il ne saurait être question de démanteler prématurément les institutions bernoises en place pour transformer la ville de Moutier en désert administratif pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Et deuxièmement, que Moutier puisse rejoindre son nouveau cadre institutionnel au 1^{er} janvier 2024.

Nous souhaitons que les démarches en vue du transfert de notre cité soient entamées immédiatement et que le délai du transfert soit notablement réduit.

En considérant par expérience que le partage des biens peut parfaitement se faire dans un second temps, le calendrier annoncé par les exécutifs cantonaux nous paraît manquer d'ambition. Rappelons qu'il était imaginé plus court en 2017 et qu'il fallu quatre ans en 1974 pour créer un nouveau canton de toutes pièces.

Dans un esprit d'ouverture, l'Entente jurassienne a souhaité discuter préalablement de cette résolution avec les autres partis prévôtois. Malheureusement, seul Interface a accepté d'ouvrir la discussion, c'est bien dommage. Nous espérons que nos adversaires d'hier acceptent de participer à défendre les intérêts des Prévôtois, honorant ainsi le mandat qu'ils ont reçu. A la vue de leur désertion de ce soir, nous en concluons que ça ne sera pas le cas.

Vous l'aurez donc compris, cette résolution n'a rien de militant, elle souhaite juste que tout soit mis en œuvre pour que le processus qui débute puisse préserver les intérêts de notre commune. Nous espérons qu'elle pourra bénéficier de votre soutien. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

Par 27 voix contre 1, la résolution du Conseil de Ville du 28 juin 2021 est acceptée.

5. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF A LA LIBERATION D'UN CREDIT DE FR. 205'000.- (TTC) POUR LE REMPLACEMENT DU VEHICULE IVECO DAILY 50C17A (4X4) ET DE L'EPANDEUSE DE SEL ROUTIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SECTEUR VOIRIE)

Le véhicule Iveco Daily 50c17A (4x4) acheté en 2010 et l'épandeur de sel routier qui l'équipe actuellement doivent être remplacés.

Ce camion est utilisé par la Voirie pour les travaux quotidiens et plus spécifiquement en période hivernale pour le déneigement des routes en ville. D'un poids de 5.2 To, il nécessite un permis poids lourd (catégorie C1). Aussi, pour permettre à l'ensemble des collaborateurs de l'utiliser avec un permis de voiture (catégorie A), sa vitesse maximale a été limitée à 45 km/h conformément à la loi.

Aujourd'hui, avec près de 80'000 km effectués uniquement en ville de Moutier, ce véhicule montre d'inquiétants signes de faiblesse et principalement sur des éléments mécaniques tels que l'embrayage et la boîte de vitesse qui, fortement sollicités, ont déjà dû être remplacés par le passé.

L'épandeur de sel routier qui équipe ce véhicule est âgée de 14 ans. Jusqu'à présent, il a été procédé à de nombreux remplacements de parties rouillées. Malgré toutes ces réparations, l'état général de dégradation, dû principalement à la corrosion, s'est accentué au fil des années et nous oblige pour des questions sécuritaires à procéder à son remplacement.

Le crédit d'investissement de **Fr. 205'000.—** (TVA 7,7 % comprise) est prévu au plan financier 2021 dont le le Conseil de Ville a pris connaissance le 7 décembre 2020.

En conséquence, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir voter l'arrêté relatif à ce crédit.

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères de Villes, Messieurs les Conseillers de Ville, chères et chers collègues. 11 et 14 ans, c'est le temps qu'il a fallu pour que notre déneigeuse et l'épandeur à sel nous lâchent. Un âge raisonnable pour des véhicules mis à rude épreuve, vous en conviendrez.

Le déneigement étant une tâche obligatoire, nous avons besoin de remplacer le véhicule pour procéder aux travaux de déneigement et ce dès les prochaines neiges. Vous avez reçu un rapport complet qui me semble exhaustif, je serai donc bref.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal vous invite, Mesdames et Messieurs, à libérer le crédit de 205'000 francs en votant l'arrêté relatif, et ce conformément au plan financier dont vous avez pris connaissance au mois de décembre dernier.

Je vous remercie et reste bien évidemment à votre disposition pour répondre aux questions.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 47, ch. b du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;
- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :

Art. 1 : Le crédit de **Fr. 205'000.—**, (TVA 7,7 % comprise), pour le remplacement du véhicule Iveco Daily 50c17A (4x4) et de l'épandeur de sel routier, **est voté**.

Art. 2 : Le financement de cette dépense est assuré par le compte des investissements.

Art. 3 : Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

6. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AU CHOIX D'UNE VARIANTE QUANT A L'AMENAGEMENT D'UNE ECOLE MENAGERE

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au choix d'une variante quant à l'aménagement d'une école ménagère, comportant 8 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Ville. Nous voici au terme d'un très long processus, entamé il y a près d'une décennie.

Ce soir, vous avez l'occasion de clore un de ces dossiers que l'on traîne depuis trop longtemps, un véritable serpent de mer.

Quand je dis que le dossier a dix ans, ce n'est pas uniquement à des fins stylistiques, c'est aussi pour mettre en contexte l'enjeu lié à l'aspect historique du dossier.

Voilà maintenant par exemple six ans que le corps électoral refusait un beau projet disons-le de la commune. Dont acte.

Et avant même que l'objet ne soit soumis au peuple, l'école ménage actuelle avait été cédée à un privé.

Difficile de dire si l'option était judicieuse à l'époque, mais aujourd'hui cette vente est une véritable contrainte et nous avons alors hérité d'un dossier que l'on peut qualifier, et vous en conviendrez, de miné.

Le fait que la commune ait pu continuer de bénéficier de l'école ménagère, via une location, l'école ménagère du Clos, a sans doute limité l'urgence dans la réétude du dossier lors de la législature précédente.

Mais dès la nouvelle législature, le Conseil municipal a souhaité que le dossier soit repris pour une solution rapide. La nouvelle étude de pistes devait répondre toutefois à plusieurs enjeux prépondérants :

- Premièrement, la situation financière de la ville empêche les autorités à opter pour une piste trop ambitieuse ;
- Deuxièmement, un récent rapport de la Commission de gestion a alerté les autorités exécutives et législatives de la situation catastrophique de l'actuelle école ménagère, en parlant même, je cite, « d'insalubrité » ;
- Enfin, troisièmement, il n'existe pas de garanties de maintien à long terme des cours d'économie ménagère dans les plans d'études.

Lors de sa séance du Conseil de Ville de janvier 2021, le Conseil municipal a présenté au législatif un rapport préconisant l'option d'une location sur 20 ans dans le bâtiment rénové de la ruelle de l'Ours. Il a en outre présenté subsidiairement une étude de faisabilité du projet dit

de « conteneurs » proposé par le groupe RPJ du Conseil de Ville. Lors de cette séance, le Conseil de Ville a refusé l'entrée en matière. Le Conseil municipal a alors rencontré le 19 février des délégués des partis pour approfondir la discussion. Il en est ressorti trois éléments principaux :

- le projet de la ruelle de l'Ours devait aussi être étudié sous l'angle d'une option d'achat et d'un contrat de location-vente ;
- le projet de conteneur devait être revu en tant que construction modulaire dans un autre emplacement (en l'occurrence Chantemerle) ;
- enfin, des partis ont demandé au Conseil municipal de réactiver l'option d'achat du bâtiment actuel de l'Ecole ménagère, donc de rachat.

Dans le rapport que vous avez reçu, ces pistes sont approfondies et détaillées.

Le rapport témoigne que les trois projets discutés ont tous un potentiel intéressant.

Néanmoins, force est de constater qu'un projet se distingue, selon le Conseil municipal, celui de la location à la ruelle de l'Ours.

Soyons francs, Mesdames et Messieurs les élus, le Conseil municipal n'a pas de projet parfait à présenter. Sachant notre souhait de faire des économies, le projet choisi, de toute façon,

pêchera à certains égards. Chaque groupe parlementaire, chaque élu de ce cénacle, chaque citoyen même aura sans doute quelque chose à redire au sujet d'une des variantes d'un sujet qui a d'ailleurs étonnamment déchaîné les passions.

Mais restons pragmatiques, c'est notre rôle, et n'oublions pas nos priorités. Notre priorité absolue, ce n'est pas de trouver le projet parfait, avec le promoteur parfait, une répartition parfaite et un coût parfait. Ce projet-là non, Mesdames et Messieurs, il n'existe pas. Notre priorité, c'est de donner des conditions de travail décentes aux enseignantes de l'économie ménagère ainsi qu'aux élèves, de les faire quitter l'école actuelle le plus rapidement possible et que ce projet ait un faible impact sur le budget communal.

Dans ce cas, un projet est, selon le Conseil municipal, à éliminer d'entrée, tant l'absence de transparence et la situation contractuelle problématique actuellement en vigueur ne nous paraissent pas sains. Nous ne pouvons décemment pas racheter à près de 2 millions un bien immobilier cédé pratiquement gratuitement et sur lequel le racheteur a fait un rendement important sur le dos de la commune. Bien sûr, nous nous sommes mis tout seuls dans cette situation, mais tout de même. De plus, le projet actuellement est flou et aucune condition n'est remplie pour que nous puissions véritablement commencer à discuter.

Deuxième projet, celui des conteneurs, ou construction modulaire. Comme cela est parfaitement décrit dans le rapport, le projet est, aux yeux du Conseil municipal, intéressant. Je tiens d'ailleurs à remercier les personnes qui se sont engagées dans l'étude de cette piste, en particulier les membres présents du groupe RPJ. Mais là aussi, ce projet se heurte à certains aspects. Pour qu'il soit financièrement intéressant, nous devrions fermer les yeux sur deux points : sur le côté « provisoire » d'abord du projet, ainsi que sur l'aspect énergétique. Voulons-nous vraiment mettre nos enfants durant 20 ans dans des conteneurs, éloignés et pas forcément si confortables même s'il faudra alors étudier de nouvelles pistes ? Le Conseil municipal a estimé que l'idée était bonne, mais pas la meilleure.

Aux yeux du Conseil municipal, comme des commissions municipales ainsi que des services communaux et des enseignantes, le projet de la ruelle de l'Ours se démarque des deux autres. Le Conseil municipal estime qu'il s'agit du meilleur projet, tant techniquement que financièrement. Dans un souci d'économies, le Conseil aurait pu opter pour une construction provisoire. Néanmoins, pour que le projet soit véritablement plus avantageux financièrement, il aurait fallu faire l'impasse sur des aspects énergétiques et écologiques, ainsi que sur le confort des utilisatrices et utilisateurs. Sachant que le Conseil municipal a fait de la réduction de son empreinte écologique un objectif de législature, il ne saurait décemment proposer au Conseil de Ville d'opter pour une infrastructure non adaptée aux standards énergétiques.

Soyons honnêtes, l'option de la ruelle de l'Ours a aussi des défauts. Mais le Conseil municipal considère qu'aujourd'hui, la commune ne peut pas se permettre de construire une nouvelle école ménagère, dans la précipitation. Nous n'avons pas, actuellement, les finances pour un projet majeur. Nous devons donc être pragmatiques. Et cette solution répond à nos besoins. Son coût n'est évidemment pas bon marché, mais il est raisonnable. Nous ne trouverons pas vraiment moins cher, à moins de sacrifices importants sur certains standards. Et l'option d'achat-vente qui a été étudiée, ou location-vente plutôt, n'est pas intéressante selon nous. Alors oui, le projet est tenu par un promoteur privé. Mais un investisseur qui investit à Moutier, dont la raison sociale de l'entreprise est à Moutier et qui s'est d'ailleurs engagé à collaborer avec les entreprises de Moutier. Le Conseil municipal a obtenu un engagement de la part de l'investisseur que près de la moitié des travaux totaux serait déléguée à des entreprises locales, prévôtoises dans près de 90% des cas. Voilà une garantie claire sur laquelle nous insistions et sur laquelle nous pouvons désormais nous appuyer. Nous pouvons par ailleurs estimer qu'il serait difficilement possible de faire mieux, pour un projet qui devrait passer par les marchés publics comme c'est le cas par exemple pour les constructions modulaires. Quant à l'option de la location, Mesdames et Messieurs, c'est le principe du leasing. Nous ne savons pas pendant combien de temps nous aurons besoin d'une école ménagère et nous n'avons pas actuellement les moyens de construire du neuf. L'option de payer pour une utilisation provisoire nous paraît donc admissible du point de vue de nos finances et du point de vue éthique.

Mais surtout, au cœur du projet, il y a la qualité de l'enseignement, la qualité d'apprentissage pour les enfants. Nous avons la chance d'avoir un projet sur 20 ans, à un coût raisonnable et qui sera agréable pour les futures utilisatrices et utilisateurs. Et dans lequel nous pourrions déménager rapidement, ce qui est aussi important eu égard aux conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Alors Mesdames et Messieurs, c'est le moment d'être pragmatiques et d'opter pour une solution qui, sans être Byzance, nous l'admettrons, répond actuellement à nos besoins. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous invite donc à accepter l'entrée en matière et à voter l'arrêté. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le Conseil municipal nous présente ce soir, tel quel, un dossier qui lui avait pourtant été retourné pour réétude. Le prix de location, pourtant jugé comme disproportionnel par beaucoup de Conseillers de Ville, n'a pas bougé d'un iota. Le projet non plus. Le Conseil municipal, dans un esprit d'ouverture, avait pourtant invité les partis à une table ronde le 19 février dernier. Lors de cette séance, non protocolée, la très large majorité, voire l'unanimité des avis exprimés allait à l'encontre du projet proposé par le Conseil municipal.

Les partis souhaitaient que le Conseil municipal parte sur une propriété commune, ou alors qu'une réduction drastique du prix soit négociée avec le promoteur de la ruelle de l'Ours. Force est de constater que cette séance de plus de deux heures n'a servi à rien. Le Conseil municipal revient vers nous avec le même projet qu'au mois de janvier. Toujours durant cette séance, le Conseil municipal nous a indiqué qu'une analyse avait été réalisée par un expert de l'immobilier indépendant. Nous avons demandé à voir cette analyse. Notre demande est restée lettre morte. Pourquoi le Conseil municipal ne fait pas preuve de transparence dans ce dossier ? Le Conseil municipal peut-il au moins nous indiquer le montant de location annuelle estimé par cet expert afin de nous assurer sur l'adéquation avec le prix du marché ?

Nous travaillons ici avec de l'argent public. L'argent du peuple. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi et croire sur parole que le tarif est adapté, d'autant plus avec les difficultés financières que nous connaissons.

En outre, nous estimons qu'il est totalement erroné de comparer le coût d'une acquisition communale avec une location. Lorsque la commune dépense 1.9 million pour acquérir un bâtiment sur 20 ans, le bâtiment lui appartient. Il ne lui coûte plus grand-chose. Si elle souhaite, elle peut le revendre et récupérer une partie de son investissement. Dans le cadre d'une location, au bout de 20 ans, les coûts de location seront toujours les mêmes et si la commune résilie son bail, il ne lui reste absolument rien. Pour que la comparaison soit valable, il faudrait retirer le montant prévisionnel de la vente du bâtiment.

Un autre élément frappant, le Conseil municipal nous indique que la construction modulaire, telle que présentée, ne respecte pas les normes minergie. Mais est-ce que le bâtiment de la ruelle de l'Ours les respecte ?

Dernier élément méritant d'être relevé, les classes du bâtiment de la ruelle de l'Ours étant réparties sur deux étages, il semble manquer sur les plans un ascenseur permettant aux élèves en situation de handicap de pouvoir utiliser correctement les lieux et respectant ainsi les normes SIA en la matière. Est-ce que ceci est prévu dans le projet ?

Ce dossier nous laisse l'impression que le spectre de la votation de 2015 hante encore le Conseil municipal. Il ne souhaite pas se lancer dans un grand projet et choisit la solution de facilité en confiant tout à un privé. Pour ce faire, on compare des pommes et des poires, d'un côté on demande à ce que le projet respecte toutes les normes et contraintes, de l'autre on nous propose un bâtiment qui ne les respecte pas.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur les propos de Valentin Zuber dans le Quotidien jurassien du 15 juin dernier. Je cite : « Nous ne voulions pas d'entrée proposer des options que nous

jugeons mauvaises juste pour faire plaisir aux partis ». Fin de citation. J'aimerais juste lui rappeler que non effectivement il ne s'agit pas de faire plaisir aux partis, néanmoins ces partis qui représentent la population se doivent d'être écoutés et que, cette fois, il ne s'agit pas de proposer qu'une option qui fait plaisir aux Conseillers municipaux.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le PCSI refusera l'entrée en matière sur ce projet, qu'il ne juge adapté ni du point de vue du tarif, que du point de vue du mode de financement ni de la construction du bâtiment, et vous invite à en faire de même afin que le Conseil municipal nous propose soit une réduction conséquente du prix de location, soit une autre variante. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On débat entre nous, je veux dire par là Conseillers de Ville, pas tous là mais ça ne fait rien, mais est-ce que le PCSI propose quelque chose ? Vous arc-boutez sur la solution des conteneurs ? parce que là, renvoyer le truc et puis dire proposez-nous autre chose, il y a peu de chances avec ce qui va être proposé. Donc est-ce qu'il y a une proposition concrète ? il y a quelque chose ? ou bien il y a juste non ?

M. le Président : Merci M. Laurent Coste. La discussion continue. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Alors comme je l'ai dit, le PCSI propose soit une réduction conséquente du montant, déjà une réponse peut-être aux questions que j'ai posées dans mon texte, soit étudier une autre variante, peut-être nous proposer la solution des conteneurs, peut-être l'ancienne école ménagère. Nous sommes ouverts à d'autres propositions mais celle-là nous semble inadaptée.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie M. Berthold pour vos remarques. J'essaie de prendre note, si jamais j'ai oublié certains éléments n'hésitez pas à revenir, c'est en tout cas avec plaisir qu'on essaiera d'y répondre. Premier élément, oui, nous avons discuté avec le promoteur du projet suite à la rencontre du 19 février pour faire bouger le prix de location en disant que c'était un des écueils principaux qui avaient fait bloquer les partis lors de cette séance, mais nous ne sommes pas parvenus à faire bouger le prix. Je précise quand-même peut-être, et c'est important, et je reviendrai à la question, quoi qu'on peut l'aborder maintenant. L'expertise immobilière que l'on avait demandée, mandatée, a été classée anonyme et confidentielle à la demande même de l'expert immobilier qui est prévôtois, et qui souhaitait pouvoir faire un travail en toute indépendance et ne pas avoir d'éventuels problèmes ultérieurs en lien avec les conclusions qu'il rendrait, d'où la décision de la classer confidentielle. Néanmoins je pense qu'on pourrait sans autre discuter de certains aspects que le rapport contient. Mais Moutier est une petite ville, tout le monde se connaît, vous convenez bien qu'il peut y avoir des problèmes avec ça. Il y a des prix qui avaient été fixés eu égard à différentes options. Vous savez que le projet qu'on vous présente aujourd'hui n'est pas exactement le même que le promoteur nous avait présenté initialement. On a enlevé des choses, c'est aussi peut-être à la demande de la séance du 19 février, où on a entendu clairement que vous jugiez le projet un petit peu trop luxueux. Donc nous on avait enlevé certains éléments pour arriver à ce prix-là. Ce n'est pas à la séance du 19 février, c'était des séances en amont, autant pour moi.

Les options que l'on avait reçues, en gros l'expert immobilier avait fixé et déterminé des prix en disant ça c'est la base des négociations du Conseil municipal. En gros là vous êtes 100% gagnants. C'était en gros, il y avait certains montants conformément aux options que l'on choisirait. Et ensuite, à côté, on avait les propositions faites par le promoteur. Et après c'était une négociation. C'est-à-dire que là on n'est évidemment pas au prix le plus bas auquel on peut aller, on est au prix au plus bas où la négociation peut nous conduire. C'est-à-dire qu'on rappelle quand-même que le prix initialement proposé par le promoteur était de Fr. 110'000 si je ne m'abuse par année, et puis nous on a réussi à faire une économie de Fr. 25'000.-.

Elle va plutôt dans notre sens mais on est en gros entre deux en allant plutôt dans le sens de la commune.

A noter qu'un des éléments importants que nous avons obtenus c'est que les expertises immobilières ne faisaient pas état du matériel qui serait à l'intérieur et ça c'est peut-être un des points importants puisque nous avons obtenu l'engagement que le matériel soit uniquement à la charge du propriétaire et qu'il s'engage pour le changer chaque fois qu'il le faudrait.

Ensuite, sur les différents éléments que vous avez mentionnés, je me permets peut-être, dans un rapide préambule, de préciser que à mon sens il n'y avait pas d'unanimité le 19 février des délégués de partis contre ce projet. C'est vrai que des voix se sont faites entendre, des voix distinctes, diverses se sont faites entendre. Il y a aussi des gens qui soutenaient le projet que le Conseil municipal présentait comme d'autres projets, et c'est peut-être là qu'on s'est mal compris. Il n'y a pas de reproches à adresser à la presse mais quand je me suis exprimé au nom du Conseil municipal pour dire que le Conseil municipal ne présenterait pas d'objets pour faire plaisir aux partis, il ne s'agit évidemment pas de l'option des conteneurs. Nous avons demandé la transformation de la motion en postulat en disant que c'était un projet intéressant, en disant qu'on avait besoin de l'étudier et qu'on souhaitait l'étudier, mais je crois qu'on est content d'avoir pu faire cette étude, raison pour laquelle nous avons remercié le RPJ. Non il s'agit d'autres options qui ont été discutées le 19 février, alors même qu'il n'y avait pas un intérêt du Conseil de Ville, qu'il n'y avait pas un intérêt du Conseil municipal, et des reproches nous ont été adressés en disant : « Pourquoi vous ne faites pas l'étude ? » Et c'est là qu'on disait : « Le Conseil municipal ne répond pas juste à la demande des partis qui voudraient étudier des projets qui les intéressent ». C'était plutôt dans ce sens-là.

Ensuite, sur la question des conteneurs, je crois qu'il y a quand-même à mon sens une espèce de mésentente. C'est que des conteneurs, ou des constructions modulaires, appelons-les comme ça, parce que c'était cette option là qu'on a étudiée, après 20 ans, on ne peut plus rien en faire. Et ça je crois que c'est un élément important, c'est d'ailleurs l'intitulé même du projet qui nous a été transmis par le RPJ, on parlait de construction provisoire. On est vraiment sur du provisoire. Après 20 ans, des conteneurs soit il faut tout refaire, et auquel cas réinvestir, les vendre c'est pratiquement inimaginable ou alors c'est une cession à la limite de l'humanitaire. On donne à qui en aura besoin mais on ne va rien obtenir là-dessus, et les réutiliser, aux standards demandés par le plan d'étude, si les cours d'économie ménagère sont toujours inscrits dans le plan d'étude, ce n'est pas possible. Objectivement en tout cas c'est les conclusions techniques que l'on avait obtenues à ce sujet.

Sur les standards, justement, la ruelle de l'Ours, alors il y a effectivement une petite distinction, c'est que le promoteur privé n'est pas contraint par les mêmes standards que la commune qui a signé une charte. Donc un projet privé n'a pas exactement les mêmes exigences qu'un projet public s'il est porté par la commune. Les conteneurs seraient portés par la commune puisqu'il s'agit d'un terrain communal, mais nous avons obtenu que les correspondances techniques du bâtiment de la ruelle de l'Ours correspondent plus ou moins aux standards minergie qu'on a, notamment la question des fenêtres triple vitrage, sur lequel le promoteur a été d'accord d'entrer en matière sans augmentation du prix en disant qu'évidemment nous n'aurions pas un bâtiment qui est loin des standards que nous devons appliquer conformément à la charte sur laquelle la commune s'est engagée.

Idem pour la question handicap, nous avons eu un problème parce qu'en fait très rapidement nous avons vu qu'il y avait un surcoût sur l'absence d'ascenseur, ou l'absence d'un monte-personne, et c'est une des choses qu'on avait enlevée pour faire baisser le prix aussi. Et puis la disposition d'un étage complet avec l'accès en fait à tous les besoins nécessaires nous permet d'avoir quelque chose qui serait homologué, et qui répond en tout cas aux normes minimales en matière d'accès pour personnes à mobilité réduite.

J'espère avoir répondu à vos différents éléments, peut-être encore un dernier. C'est vrai qu'on est critiqué, j'entends vos critiques M. Berthold, sur certains éléments techniques, financiers. Ce n'est pas la position politique du Conseil municipal évidemment, nous sommes des élus de milice, ce n'est pas nous qui disons quand un projet techniquement il est parfait

ou quand un projet financièrement il tient la route. Il y a un appareil administratif derrière, il y a des services financiers, des services techniques, qui nous font des préavis, et quand nous on met dans un rapport que les éléments techniques jouent, que l'aspect financier nous semble raisonnable, ce n'est pas juste une lubie de politiciens qui souhaiteraient absolument avoir un projet, on est quand-même appuyés par des éléments techniques d'une administration professionnelle, experte dans le domaine. Alors après évidemment on peut discuter n'importe quelle expertise, je vous l'accorde, mais on est quand-même sur du factuel.

Je vous remercie et je reste évidemment à votre disposition.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. On est toujours dans l'entrée en matière. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers collègues. Il n'y a pas de solution idéale actuellement pour cette histoire d'école ménagère. Il nous semble en revanche qu'il faut qu'on entre en matière ce soir, parce que ça devient gentiment urgent et il faut qu'on trouve une solution. Le PSA soutient la proposition du Conseil municipal, à savoir la location des locaux à la ruelle de l'Ours, ceci pour des raisons économiques. Il nous semble que devenir propriétaire aujourd'hui d'un bâtiment provisoire dont on ne sait pas trop ce qu'il adviendra dans 20 ans n'est pas la bonne solution et qu'au prix de location proposé, la solution de la ruelle de l'Ours est acceptable. Elle n'est évidemment pas idéale, mais elle est acceptable. Mais on pense aussi à l'intérêt des élèves et des enseignants, des enseignants en particulier qui soutiennent aussi ce projet-là, qui semble le plus adapté aux besoins. Comme je l'ai dit avant, il n'y a pas de super solution mais il nous semble que la location est la moins mauvaise. Le PSA vous propose donc d'entrer en matière et ensuite d'accepter l'arrêté. Merci.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. La discussion continue. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs, bonjour. Le RPJ, dans l'impossibilité de trancher en toute sérénité sur ce dossier extrêmement compliqué, avait d'abord décidé de s'abstenir. Ensuite, avec cette nouvelle donne du PCSI sur la non-entrée en matière, nous la soutiendrons ou n'entrerons pas en matière non plus. Permettez-moi de justifier ici ce choix politique.

Sur le projet conteneurs, comme il est dénommé dans le rapport mais que nous appelons plutôt modules, ce changement de lexique n'est pas anodin du reste. Je serai franche, le RPJ a vraiment l'impression que des modules le Conseil n'en veut pas pour des raisons du reste qui nous échappent un peu. Pas assez confortables, pas possible d'y mettre des élèves dans du provisoire pendant 20 ans, locaux trop petits, inutilisables après 20 ans d'exercice, de pratique. Sur ces questions M. Zuber s'en est expliqué, je l'en remercie. Mais en plus ce projet-là, lui et pas les deux autres, M. Zuber en a parlé aussi, ce projet-là, notez-le, doit être labellisé minergie P et minergie Eco. Evidemment avec un coût supplémentaire de Fr. 500'000.- dont on ne sait pas trop bien comment il a été estimé, il n'est du coût plus concurrentiel on s'en doute, alors que jusque là c'était quand-même la solution la plus économique. Je me permets de rappeler que dans le devis d'ailleurs de ces modules, il y avait un montant de Fr. 150'000.- et quelques, ou Fr. 100'000.-, en tout cas plus de Fr. 150'000.- qui était prévu pour une isolation. N'était-ce pas suffisant ? Je ne suis pas compétente pour en parler.

Donc en conclusion la réalisation dite des conteneurs, on n'en veut pas ni le Conseil, ni les commissions, ni encore moins les futurs utilisateurs comme vous avez pu le lire. Donc nous, devant cette situation, on ne va pas faire le forcing, on abandonne.

Le projet de la ruelle de l'Ours, pour le RPJ, ce projet présente deux grands défauts. D'abord son implantation en vieille ville est extrêmement malheureuse à nos yeux. Là où on cherche à créer des appartements modernes destinés à attirer de nouvelles familles à Moutier, il y a d'ailleurs une commission dite de logement qui planche sur cette question, nous sommes plusieurs dans cet hémicycle à en faire partie, nous trouvons que c'est vraiment dommage d'occuper des surfaces qui seraient infiniment plus utiles pour des appartements que pour y

mettre une école ménagère. Permettez-moi quand-même d'avoir des doutes sur la proximité des commerces, je ne suis pas sûre qu'on aille au P'tit Mag pour acheter la nourriture. Si on y va ça serait bien, je salue, mais j'émet de grandes réserves. Et puis l'animation en ville, voir passer des jeunes qui vont à l'école, je ne sais pas si c'est très ..., enfin voilà, je ne trouve pas que ça soit très pertinent comme argumentation.

Mais surtout ce projet est trop cher. Le rapport du Conseil se réfère à une expertise financière, M. Zuber vient d'en parler, dont on n'a jamais vu effectivement, mais qu'il vient d'évoquer, qui juge le montant de la location annuelle de Fr. 85'000.- raisonnable eu égard aux investissements du promoteur. Ce n'est pas ce que disent nos propres professionnels de la branche, qui considèrent cette location comme excessive, hors de grandeur 10 à 15'000.- quand-même, annuellement évidemment. A ce prix-là donc, Fr. 85'000.-, le projet de la ruelle de l'Ours est difficile à soutenir. Projet rachat école ménagère actuelle, vendue en 2014 pour Fr. 140'000.-, une bouchée de pain, rachetée en 2021 éventuellement, équipée clé en main effectivement pour Fr. 1'800'000.-, même sur 20 ans, ça reste une solution chère, surtout effectivement en regard de l'état des finances communales, donc ça aussi il faut oublier. En conclusion, la solution proposée par le Conseil nous semble être une solution par défaut, mais qui ne convainc pas grand monde. Par conséquent, plutôt que de s'abstenir sur le vote, nous acceptons la non-entrée en matière. Merci.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Merci à Mme Mérillat pour ces compléments. Je me permets quand-même de rebondir sur un point qui me semble important. Dans l'introduction je demandais aux membres du Conseil de Ville de prendre de la hauteur et d'être pragmatiques. Premier élément : sur les aspects minergie d'une construction comme la construction modulaire, nous on a une analyse, je me répète, on a une analyse d'un service technique. Le Conseil municipal est obligé de faire confiance à ses services professionnels de l'administration qui lui transmettent des informations. Admettons qu'on ne veuille pas, soit pour des motifs politiques, soit parce que le prix peut-être serait surestimé, intégrer ce montant-là de Fr. 500'000.- que vous jugez Mme Mérillat disproportionné dans le rapport. Il y a deux options concrètement. Je crois qu'on va être transparent, on l'a dit tout de suite, il y a une option qui ne nous intéresse pas, et là je crois qu'au moins on a un dénominateur commun ensemble. Il y a deux options qui ont un vrai potentiel à intérêt, raison pour laquelle le Conseil municipal les a approfondies. Une fois c'est de la location dans un bâtiment en dur, une fois c'est 20 ans, nombre d'années déterminé dans une construction modulaire. C'est un message qu'on doit envoyer à la population. Est-ce qu'on veut mettre des enfants pendant 20 ans dans une construction modulaire, auquel cas, de toute façon, c'est le peuple qui répondra parce que le projet passera devant la population puisqu'il est de compétence du peuple. Le Conseil municipal, lui, politiquement, ne souhaite pas défendre cette option. Si l'option c'était 3-4 ans provisoirement, faire du très provisoire, ça aurait été possible. D'ailleurs si on avait choisi l'option de l'école actuelle puisque là nous n'aurions plus eu les bâtiments à disposition pendant un moment, je ne sais pas encore comment nous nous serions organisés, mais il aurait sans doute fallu avoir du provisoire en attendant. Là pour du très provisoire je crois que le projet porte bien son nom. Mais 20 ans ce n'est plus du provisoire. Et c'est là peut-être qu'il y a un point de litige. Parce que pour être intéressant, vraiment, ce projet, le Conseil municipal estime qu'on ne peut légitimement pas mettre les gens plus de 10 ans. Mais si on fait le coût sur 10 ans, on a un coût par année qui est quand-même élevé. En tout cas qui n'est pas suffisamment bon marché pour être vraiment concurrentiel avec ce projet, où je le répète, évidemment, oui vous avez parlé de choix par défaut, je trouve que c'est quand-même le meilleur choix mais, on l'a dit d'emblée, le meilleur choix c'est celui qu'on a soumis au peuple en 2015, et que le peuple a refusé.

Donc je crois que sur l'aspect financier, peut-être qu'il est Fr. 10'000.- trop cher quoi que c'est une négociation et que nous avons essayé d'obtenir le mieux que l'on pouvait et que les expertises disaient qu'on était dans un coût raisonnable, mais peut-être qu'on aurait pu baisser encore de quelques milliers de francs négociants, mais la question n'est pas précisément si on est juste avec un montant de Fr. 7'083.- mais qu'il faudrait être à Fr. 7'000.- tout rond, la question c'est est-ce qu'on veut du provisoire sur 20 ans ou est-ce qu'on

veut de la location sur 20 ans dans du dur. Et là le Conseil municipal donne une option politique selon lui, selon la vision des choses, on ne peut pas mettre des enfants pendant 20 ans dans du provisoire. Après la question du prix. On a calculé et je crois que la question peut être ouverte, peut-être que le Conseil municipal pourrait encore obtenir, mais on a négocié je pense quatre ou cinq fois, on a dû enlever des choses, on a des rapports financiers, des expertises indépendantes, à l'interne, qui nous disent là, plus bas, le propriétaire lâchera. Et c'est le cas. Dans la dernière lettre d'intention, sur le dernier prix fixé, si on allait plus bas, le propriétaire lâchait son projet parce qu'il n'était plus intéressant, c'est-à-dire que lui estimait perdre de l'argent en le faisant.

Donc nous avons essayé d'avoir fait au mieux, ce n'est pas forcément toujours le meilleur projet qui peut être présenté, mais on a un besoin d'urgence, on a une opportunité et là il nous semble qu'il y a quelque chose d'intéressant pour définitivement offrir quand-même maintenant des bonnes conditions aux élèves et aux enseignantes, mais évidemment je respecte votre position et vous remercie en tout cas d'avoir pu échanger avec vous.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aurais juste encore une petite question justement par rapport à ce rapport d'expert indépendant. Alors je comprends bien qu'il soit confidentiel, mais est-ce que c'est possible au moins de nous donner la fourchette de prix qui avait été estimée par l'expert, qui correspondait comme gagnante pour la commune on va dire ? Ça permettrait peut-être de nous aiguiller un petit peu dans la réflexion.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Par rapport à la question posée par M. Berthold, moi je n'ai pas le rapport là devant, mais renseignement pris, nous étions sur un prix de base dans la fourchette évoquée par Mme Mérillat, avec environ

Fr. 10'000.- à Fr. 15'000.- de moins sans le mobilier, c'est important de le préciser. Là c'était la position sur laquelle la commune de Moutier était vraiment à son avantage.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

VOTE : (à main levée)

Par 20 voix contre 8, l'entrée en matière est acceptée.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion est demandée ;

M. Julien Berthold : C'est allé un peu vite et je n'avais pas l'arrêté sous les yeux, désolé. Mesdames, Messieurs. On a entendu ce soir que finalement le prix qui a été estimé par un expert était quand-même pas mal inférieur à celui qui est dans le présent arrêté. Donc est-ce qu'on pourrait définir par exemple qu'on soustrait ces Fr. 10-15'000 ? Je fais une proposition qu'on modifie l'arrêté pour soustraire Fr. 10'000.-, donc entrer en matière pour Fr. 75'000.- pour la location.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. Une proposition de cinq minutes d'interruption est proposée à la demande de M. Valentin Zuber, Conseiller municipal. On reprend dans cinq minutes.

- LA SEANCE EST SUSPENDUE DURANT 5 MINUTES -

M. le Président : Nous allons reprendre la séance. Nous étions à la discussion sur l'article 1 de l'arrêté. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Nous avons pu prendre l'expertise en question que nous avons au moment de la deuxième négociation, suite à la première proposition qui avait été faite par le promoteur. Je vous donne les chiffres que l'on a. La première proposition qui avait été faite par le promoteur était de Fr. 99'000.- hors taxes, et le montant des taxes correspondant à environ Fr. 12-13'000 francs, et puis nous avons demandé à ce que les taxes soient comprises dans le prix fixe pour ne pas avoir de mauvaises surprises de modification, sachant d'autant plus que le Conseil de Ville, lui, prendrait un arrêté avec un montant fixe. Et puis le montant qui nous a été suggéré par l'expertise indépendante, en disant vous devez commencer avec cette première proposition-là, c'était Fr. 70'000.- hors taxes. Donc la position très avantageuse de la commune de Moutier est environ entre Fr. 80-83'000 par année tout compris, sachant que la position favorable pour le promoteur était à Fr. 110'000.- tout compris. Et là nous vous proposons donc un montant total de Fr. 85'000.-, ce qui montre que eu égard à cette expertise indépendante, et par rapport à ce qu'a proposé la commune comme premier montant, on est à Fr. 2'000.- près du montant le plus bas qui aurait été donc le meilleur montant pour la commune. En l'état, ce que nous vous proposons, c'est de ne pas modifier l'arrêté, de le maintenir à Fr. 85'000.- parce que c'est une position qui finalement, par rapport à cette expertise dont nous avons fait mention, nous est favorable. Si nous devions modifier l'arrêté, peut-être si on anticipe, là nous arriverions en fait... il n'y aurait plus de négociation. Ça serait quelque chose qu'on imposerait au promoteur et en fait lui, par rapport à ses calculs, ferait faire des économies sur du matériel ou ailleurs, ce qui ne nous semble pas être extrêmement opportun. Donc s'il devait y avoir une modification de l'arrêté, nous suggérons de ne pas prendre d'arrêté, de recommencer la négociation, mais là on est quasiment au prix le plus bas, on est au prix le plus bas que l'on peut obtenir, donc le Conseil municipal vous invite à prendre l'arrêté en l'état à Fr. 85'000.- toutes taxes comprises.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Berthold vous maintenez votre modification d'arrêté ?

De sa place, M. Julien Berthold indique qu'il maintient sa proposition de modification de l'arrêté.

VOTE : (à main levée)

- Proposition du Conseil municipal : Fr. 85'000.- obtient 17 voix
- Proposition de M. Julien Berthold : Fr. 75'000.- obtient 7 voix

Article 1 : inchangé selon proposition du Conseil municipal ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

Par 18 voix contre 8 et 2 abstentions, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission technique ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- vu le préavis favorable de la Commission scolaire ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

arrête :

Art. 1 :

Une dépense périodique de **Fr. 85'000.—, charges comprises**, destinée à la location de surfaces pour l'école ménagère à la Ruelle de l'Ours 8, **est votée.**

Art. 2 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

7. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AU REGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPECIAL « PREFINANCEMENT MATERIEL ET EQUIPEMENTS », COMPTE NO 29300.10 (ANNEXE II DU REGLEMENT DU CRISM)

A la suite du contrôle approfondi de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) des comptes communaux de l'exercice 2020, il apparaît que la subvention annuelle de l'AIB relative aux investissements futurs est comptabilisée dans un compte de provision.

Selon les directives en vigueur, l'OACOT a rendu la Municipalité attentive au fait que cette subvention doit être imputée dans un compte de financement spécial.

Un nouveau compte N° 29300.10 « CRISM FS, subvention exploitation AIB » a été créé et le solde disponible de Fr. 919'646.80 a été transféré.

Selon l'extrait ci-dessous de l'ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (RSB 170.111) et, plus particulièrement l'article 87, il s'agit d'adapter le Règlement du CRISM.

8.2.6 Financements spéciaux**Art. 86***Principe*

1 Les financements spéciaux consistent en moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée.

2 Les engagements envers les financements spéciaux et les avances octroyées portent intérêt. La commune peut édicter une réglementation contraire pour autant qu'aucune disposition spéciale du droit supérieur ne l'exclue.

Art. 87*Conditions*

1 Les financements spéciaux requièrent une base légale

a dans le droit supérieur ou

b dans un règlement communal.

2 Le règlement fixe l'objet du financement spécial et la compétence pour effectuer les attributions et les prélèvements.

3 Les financements spéciaux ne doivent pas être alimentés par des parts de l'impôt communal ordinaire ou de la taxe immobilière déterminées à l'avance.

Le document « Règlement du financement spécial « Préfinancement matériel et équipements » Compte no 29300.10 », prévoit les dispositions pour ce financement spécial.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir voter l'arrêté relatif à l'adjonction audit règlement.

M. Jean-Jacques Cléménçon, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le règlement tel qu'il vous est proposé est une nécessité par rapport à

des impératifs techniques concernant les finances et juridique par la même occasion. De ce fait, je ne vais pas expliquer plus la chose, qui est relativement évidente. De ce fait, je vous propose d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est proposé.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article.

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 44 lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

arrête :

Art. 1 :

Le Règlement du financement spécial « Préfinancement matériel et équipements » Compte no 29300.10 est voté.

Art. 2 :

Le Règlement du financement spécial « Préfinancement matériel et équipements » Compte no 29300.10 est joint au Règlement du CRISM en tant qu'annexe II.

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

8. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2020

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2020, comportant 8 pages, ainsi que le rapport succinct de l'organe de vérification des comptes (2 pages), ont été distribués aux membres du Conseil de Ville. Ces documents ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez reçu les comptes communaux 2020 ainsi que le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville.

Après avoir enregistré le 1er découvert au bilan au 31.12.2019 de CHF 392'345.24, l'exercice 2020 a confirmé la situation financière déficitaire de la Ville de Moutier avec un nouveau

déficit de CHF 1'539'269.51, excédent de charges du compte général. Au terme de cette exercice 2020, le découvert au bilan se monte donc à CHF 1'931'614.75.

Dans son rapport de révision, la fiduciaire, en respectant les exigences de l'OACOT, fait mention d'un excédent de charges du compte global de CHF 1'079'067.10. Ce résultat cumule la totalité des rubriques du compte communal y compris les services autofinancés.

Le budget 2020, accepté par le Conseil de Ville, présentait un excédent de charges de Fr. 54'465.--. Les comptes de l'exercice bouclent avec un excédent de charges de Fr. 1'539'269.51, soit une détérioration globale de Fr. 1'484'804.51.

Au niveau des fonctions, quatre présentent une amélioration par rapport au budget, à savoir la Santé, le Trafic, l'Environnement et l'Economie publique avec des améliorations allant de CHF 4'000.-- à CHF 149'000.--. Les six autres fonctions présentent une détérioration du résultat, à savoir l'Administration générale, la Sécurité publique, l'Enseignement et la formation, la Culture/Sports/Loisirs, la Santé, la Prévoyance sociale et les Finances et Impôts avec des détérioration allant de CHF 33'000.-- à CHF 683'000.--.

Au niveau de l'enseignement et de la formation, le déficit provient principalement du découvert de la rubrique relative à l'école à journée continue. La volonté du Conseil municipal de présenter une rubrique autofinancée était illusoire. Les mesures arrêtées au terme de l'audit n'ont pas ou pas encore produits les économies escomptées.

Quant à la rubrique Finances et Impôts, les diminutions principales proviennent de la fiscalité en baisse autant quant aux personnes morales que celle des personnes physiques.

Trois services autofinancés ont présenté un excédent de revenus, il s'agit du CRISM, des Canalisations et des Déchets. Seul le Service des eaux a présenté un excédent de charges.

La perte fiscale enregistrée sur les personnes physiques n'a cette année pas été compensée par une hausse de revenus fiscaux des personnes morales. Toutefois, cette perte fiscale sur les personnes physiques est alarmante car elle risque de perdurer dans le temps avec une diminution des contribuables et l'impact encore inconnu provoqué par la situation sanitaire COVID-19.

Au niveau des bonnes nouvelles, on peut mentionner les impôts spéciaux en forte augmentation, un gain sur la charge d'intérêts lors du renouvellement d'emprunts à long terme et la participation au décompte social moins importante que budgétée.

A l'exception de quelques crédits hors budget (administration et économie), les différentes rubriques qui présentent soit une augmentation des charges ou une diminution des revenus significatives ne sont pas de la compétence communale.

De manière générale le ménage communal a été bien géré ; toutefois, il fait toujours apparaître le fameux déficit structurel de 1 mio provoqué par des prestations dont le financement n'est pas assuré cumulé au déficit important de l'école à journée continue. Ce déficit structurel est bien le principal problème et seule une remise en cause des prestations non obligatoires et dont le financement manque peut permettre de répondre aux exigences légales qui devront être respectées lors de l'élaboration de la planification financière 2021-2026. Pour rappel, si la planification financière ne démontre pas la capacité financière de la Ville à reconstituer une fortune dans les sept ans restants, le budget 2022 ne pourra être présenté à l'Autorité compétente. Et pour compliquer encore plus la situation, bien malin qui peut aujourd'hui prétendre connaître les répercussions de la crise sanitaire COVID-19 sur l'économie de la Ville et la fiscalité future !

Les investissements réalisés ont été nettement inférieurs à l'enveloppe globale prévue de Fr. 5'463'800.-- avec des dépenses pour un total de Fr. 1'749'619.05.

Pour le reste, je n'ai aucun autre commentaire particulier à apporter et je ne peux que vous inviter à prendre connaissance du rapport résumé distribué. De plus, des explications

détaillées compte par compte sont présentes dans les comptes communaux 2020 à partir de la page no 71.

Je profite de l'occasion pour remercier particulièrement notre Administrateur des finances et son équipe pour leur professionnalisme et le suivi rigoureux des comptes communaux.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB avant d'être soumis au Conseil de Ville pour approbation. Ils ont obtenu un préavis favorable de la Commission des finances et du Conseil municipal.

Je vous remercie et je reste à votre disposition.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article.

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 3 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 4 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 5 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 6 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

Par 26 voix et 2 abstentions, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu l'art. 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le rapport de la fiduciaire « BfB » ;
- vu le rapport et le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e

Art. 1 : Les comptes communaux de résultat et d'investissement **pour l'exercice 2020, sont approuvés tels que présentés.**

Art. 2 : L'excédent de charges du compte général, soit **Fr. 1'539'269.51** est porté en augmentation du découvert du bilan.

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 56'681'260.96
	Revenus du compte global	Fr. 55'602'193.86
	Excédent de charges	Fr. 1'079'067.10

dont	Charges du compte général	Fr. 43'310'985.61
	Revenus du compte général	Fr. 41'771'716.10
	Excédent de charges	Fr. 1'539'269.51

	Charges Alimentation eau	Fr. 2'816'460.23
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'760'990.65
	Excédent de charges	Fr. 55'469.58

Charges Eaux usées	Fr.	1'665'318.59
Revenus Eaux usées	Fr.	1'947'699.05
Excédent de revenus	Fr.	282'380.46
Charges Gestion déchets	Fr.	861'041.31
Revenus Gestion déchets	Fr.	1'056'686.38
Excédent de revenus	Fr.	195'645.07
Charges CRISM	Fr.	343'603.35
Revenus CRISM	Fr.	542'938.81
Excédent de revenus	Fr.	199'335.46
Charges SI commercial	Fr.	3'406'829.85
Revenus SI commercial	Fr.	3'649'359.22
Excédent de revenus	Fr.	242'529.37
Charges SI exploitation	Fr.	4'286'243.22
Revenus SI exploitation	Fr.	4'015'333.02
Excédent de charges	Fr.	270'910.20

Art. 3 : Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du 04.05.2021.

Art. 4 : Prélèvement de Fr. 261'689.00 au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre « RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Attribution de Fr. 100'000.00 au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Art. 5 : Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Art. 6 : Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

9. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE SUR LA MARCHÉ GÉNÉRALE ET LES RÉSULTATS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2020

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'exercice 2019, comportant 142 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Il n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme chaque année à pareille époque, je vais me contenter de vous dire que je confirme en tous points le contenu de ce document, tant il est détaillé, fouillé et accompli. Mais je veux aussi expressément remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration et à sa rédaction. En particulier les services communaux, mais aussi les directions et secrétariats des institutions affiliées à la Municipalité.

De plus, je tiens à relever cette année les efforts consentis par tous nos services et notre administration en générale, pour rendre la période COVID supportable pour nos concitoyennes et concitoyens.

La Commune s'est non seulement adaptée aux nouvelles règles en vigueur, mais elle a assuré un soutien adéquat là où c'était nécessaire. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte, la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2020.

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION DU PSA DEMANDANT QUE LA VILLE DE MOUTIER METTE EN PLACE DES ACTIVITES FAISANT LA PROMOTION DE L'EGALITE DANS LES CLASSES PREVOTOISES (NO 1731 – MO 703)

Mme Lucie Scaiola, 1^{ère} signataire. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai brève, je sais qu'il y a le foot après. Les inégalités de traitement entre femmes et hommes, les stéréotypes, les comportements différents que nous adoptons face à une petite fille ou face à un petit garçon, tout cela est le fruit de notre socialisation basée, en grande partie, sur une différenciation des genres.

La socialisation est l'ensemble des processus par lesquels nous nous construisons, par lesquels nous sommes modelés et par lesquels nous formons aussi une identité genrée.

Le genre marque toutes nos interactions sociales, notre façon de bouger, de se vêtir ou encore de parler. Il a aussi une influence sur ce que nous pensons être nos choix et nos goûts.

Ces normes sont tellement intériorisées qu'elles ont l'air naturelles. Mais en quoi est-ce naturel que les petits garçons jouent plus facilement à des sports collectifs ? Ou en quoi est-ce naturel qu'une femme s'occupe majoritairement des tâches ménagères et des soins aux enfants dans un couple ? Est-ce qu'il y aurait un gène du foot et un du balai ?

Le genre est assigné à la naissance car il est confondu et imbriqué avec le sexe biologique, mais l'école est ensuite un lieu privilégié de l'apprentissage de ses codes et surtout de l'apprentissage de la hiérarchie entre les sexes.

Des études montrent que dès l'âge de 6 ans, les petites filles se jugent moins intelligentes que les garçons, que la place de jeu est occupée par les garçons qui sont incités à courir et à jouer ensemble alors que les filles doivent se tenir plus tranquilles, car elles seraient naturellement plus douces et plus calmes. Les garçons sont encouragés à être forts et virils alors que les filles sont poussées à adopter des attitudes plus dociles et à être plus discrètes. Ces comportements et ces injonctions différents à l'égard des petites filles et des petits garçons engendrent une hiérarchisation entre les hommes et les femmes qui se répercute ensuite sur l'ensemble de notre vie.

Les privilèges masculins dans le monde du travail, les inégalités salariales qui ne diminuent pas, la répartition des tâches ménagères, le harcèlement de rue et la violence à l'égard des femmes ou des hommes qui ne répondent pas aux normes de leur genre sont autant de dommages causés par une éducation genrée où le masculin l'emporte toujours sur le féminin.

La hiérarchie entre les hommes se constate particulièrement envers les personnes homosexuelles, transgenres ou encore qui ne se reconnaissent dans aucun des genres assignés.

Comme déjà mentionné, l'école a un rôle primordial à jouer pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et pour prévenir les violences liées au genre.

La ville de Moutier devrait se préoccuper de ces questions et s'approcher, par exemple, de l'association Neuchâteloise Succès Egalité Mixité (SEM) qui propose des projets de cours et d'activités pour les écoles et les structures parascolaires.

Les activités de cette association sont développées sur mesure et adaptées aux différents contextes scolaires ainsi qu'à l'âge des enfants concernés.

La sensibilisation des professionnels de l'enfance est primordiale et une déconstruction des stéréotypes de genre ne peut pas juste avoir lieu parce qu'on décrète vouloir l'égalité. Cette déconstruction ne sera possible qu'avec une véritable prise de conscience et une manière plus inclusive de concevoir l'éducation des petites filles et des petits garçons. Chacun d'eux a droit de vivre sa propre vie et de faire ses propres choix sans subir des injonctions et surtout des limitations en lien avec son genre. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un bon match.

M. le Président : Merci Mme Lucie Scaiola.

11. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AFFAIRES EN SUSPENS

M. le Président : Aucune information.

12. COMMUNICATIONS

M. le Président : M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cette information concerne le déploiement du Smart Metering relatif à la mise en conformité du parc de compteurs électriques par des compteurs dits intelligents. On va continuer d'en entendre parler pendant un certain temps.

Dans sa séance du 20 avril 2021, le Conseil municipal a choisi la stratégie dessinée par SACEN, donc la société avec laquelle Moutier est membre, et qui consiste à s'associer justement à d'autres partenaires romands sous la forme d'une nouvelle société anonyme, appelée SD Energie.

Le but de cette manœuvre est de diminuer les coûts au compteur. Par cette démarche, les dix communes actionnaires de SACEN pourront bénéficier d'un effet d'échelle sur le prix au compteur étant donné que l'aire géographique concernée par cette nouvelle société couvrira un nombre de 190'000 compteurs, au lieu des 25'000 compteurs dénombrés sur le territoire de SACEN, donc des dix communes.

Fonctionner seuls dans cette entreprise provoquerait un risque inconsidéré et nécessiterait de coûteux investissements. Le Conseil municipal a donc choisi cette option pour éviter une explosion des coûts au compteur.

Bien évidemment, l'adhésion à cette nouvelle société n'est pas gratuite. Il en coûtera à la commune les montants suivants :

Coût unique de participation au capital-action et préactionnaire de Fr. 35'000.-

Coût récurrent annuel : Fr. 60'000.- en moyenne de 2021 à 2027

Ces montants s'inscrivent parfaitement dans le cadre plus large des investissements planifiés au sujet du déploiement du Smart Metering jusqu'en 2027. A savoir un total d'investissements de Fr. 1.4 mio prévu à cet effet.

S'agissant des dépenses liées, donc hors données, l'Ordonnance sur les communes établie par l'OACOT, à son article 101, ainsi que le Règlement d'organisation de la Commune de Moutier, à son article 55, lettre c, indiquent que les montants engagés ne sont pas soumis à l'approbation du législatif. C'est la raison pour laquelle cet objet n'est pas débattu et, en la circonstance, une communication de l'exécutif au législatif est suffisante. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi.

Interventions parlementaires déposées

- N° 1733 – IN 487, Interpellation du Rauraque relative au plan directeur des eaux de la Birse.

13. QUESTIONS ORALES

M. le Président : Une personne s'est inscrite, Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat n'ayant pas enclenché le micro, son intervention est inaudible.

Elle remercie les pompiers pour les interventions suite aux intempéries de ces derniers jours.

Mme Chantal Mérillat : Je reviens sur une question que j'avais déjà posée lors du dernier Conseil de Ville, s'agissant d'un courrier adressé au Conseil municipal en été 2020, et relatif à la circulation des vélos en ville. Question qui m'avait attiré la réponse pour le moins laconique de M. Cléménçon : pas de Commission routière agendée à ce jour. Selon information à la Chancellerie, une Commission routière a quand-même finalement été convoquée, le 14 juin dernier, mais depuis, et nous sommes le 30, pas de réponse, pas de courrier, silence total. Alors voici mes questions :

1. La Commission routière s'est-elle réunie, enfin, et a-t-elle traité les points qui étaient contenus dans le courrier envoyé en été 2020 ?
2. Si oui, le signataire de ce courrier peut-il espérer obtenir une réponse avANT la pause estivale 2021 ?

Et enfin, ceci n'est pas une question mais un commentaire, si vous me permettez, quelle pauvre image de la politique donne-t-on ainsi à de jeunes citoyens prévôtois non politisés je le précise, simplement désireux de s'investir pour leur bien, le bien de leur ville. Je vous remercie pour la réponse.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. Pour le Conseil municipal, M. Jean-Jacques Cléménçon.

M. Jean-Jacques Cléménçon : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Mme Mérillat. Oui la séance de la sous-commission de la sécurité routière a bel et bien eu lieu. Les débats n'ont pas apporté une proposition à l'unanimité, c'est que les propositions qui sont faites doivent être tranchées par le Conseil municipal et c'est à l'ordre du jour du Conseil de mardi. Ensuite décision il y aura. Est-ce qu'on communique directement à la personne ou est-ce qu'on attend le prochain Conseil municipal ? Pour moi on peut sans autre transmettre le résultat de la décision du Conseil après le Conseil. Voilà.

Quand-même juste une remarque pour le côté déplorable, on s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas simplement de dire on laisse les cyclistes aller dans l'autre sens, parce qu'on verra dans les discussions qu'il y a des problèmes malgré tout de sécurité surtout dans la première partie où les vélos vont circuler très proches des sorties des magasins entre autres, et qui a déjà posé passablement d'autres problèmes déjà avec les voitures quand elles circulaient dans l'autre sens. Et c'est bien de vouloir faire ça, mais prendre les responsabilités, c'est autre chose.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques Cléménçon. Mme Chantal Mérillat, votre appréciation.

De sa place, Mme Chantal Mérillat demande la discussion. Le Président lui répond qu'il n'y a pas de discussion possible.

14. DIVERS

M. le Président : M. Daniel Heizmann et M. Laurent Coste.

M. Daniel Heizmann : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, chers collègues. Après une entrée en matière de cette séance du Conseil de Ville folklorique, lamentable, après un caca nerveux peut-être je ne sais pas, toujours est-il qu'il y a déjà en ce moment, sur certains réseaux, des réponses qui tombent. Et je voudrais bien savoir si le Bureau du Conseil de Ville a été avisé avant cet épisode, mais toujours est-il qu'on peut déjà lire que les représentants de l'UDC, du PLR, du PSJB, démissionnent du Conseil de Ville, ainsi que des commissions.

Donc ça m'interpelle un petit peu de la manière dont c'est fait, ce qui me permet de poser la question aux représentants de ces partis dans les Conseillers municipaux. Est-ce que vous faites partie des démissionnaires ? Peut-être que vous ne le savez même pas encore maintenant. Mais toujours est-il que ça crée une sacrée image du mandat qu'on prend vis-à-vis des citoyens, et je pense que c'est plus que lamentable une telle attitude. Parce qu'on

n'est pas d'accord avec quelque chose et bien voilà on le fait. C'est la deuxième fois qu'ils nous la jouent celle-là. On connaît un petit peu leur façon de faire, mais voilà. Moi ce que j'aurais voulu dire avant que je sache que sur les réseaux il y a déjà ce communiqué, moi ça me créé de toute façon un énorme problème. Je me vois mal faire de la politique, travailler dans des commissions, avec des gens en qui je n'ai plus du tout confiance. Parce qu'on ne peut pas faire confiance à des gens qui ont une telle attitude. S'ils démissionnent et bien c'est tant mieux, on aura plus ce problème-là, mais qu'est-ce qui va se passer maintenant, quelle est l'attitude qu'il va y avoir, qu'est-ce qui va se passer au niveau de ce Conseil de Ville ? Cela va obligatoirement devoir déboucher sur une élection partielle ? Ça serait peut-être bien qu'on puisse avoir déjà des explications. Mais fondamentalement, est-ce que vous, le Bureau, vous étiez au courant qu'il allait se passer cette démission ? Ce n'est pas moi qui l'ai inventée, elle est en ce moment déjà affichée. Merci pour votre réponse.

M. le Président : Merci M. Daniel Heizmann. Alors non nous n'avions pas de démissions formelles sur notre bureau, nous avons eu par rapport à la Chancellerie quelques rumeurs, qui présentaient ces démissions. Et j'en ai parlé avec Mme Simonin avant pendant la pause, apparemment les démarches qu'on devra faire, c'est contacter tous les viennent-ensuite, qui vont certainement refuser, et après contacter les mandataires des listes, voir s'ils proposent des noms, et si ce n'est pas le cas, sauf erreur, une élection complémentaire sera convoquée. Voilà les réponses que j'ai aujourd'hui en ma possession.

M. Laurent Coste avait levé la main pour les divers.

De sa place, M. Laurent Coste indique que c'était sur le même sujet.

M. le Président : M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : C'est pour tout un autre sujet, le sujet qu'a abordé Chantal précédemment. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au même titre que l'excellente adaptation à la période COVID, je veux citer, comme Mme Mérillat l'a fait précédemment, l'exemplarité de nos services d'aide mercredi soir passé lorsque la météo s'est déchaînée sur notre ville. Je tiens à dire ma plus sincère et profonde reconnaissance à tous les membres de notre CRISM, à celui du Cornet aussi, qui est venu nous prêter main forte, ainsi qu'à toutes les femmes et hommes de nos services techniques et administratifs qui ont, par leur engagement sans faille, permis de contenir puis de résorber les nombreux dégâts. J'ai pu me rendre compte sur place, avec Jean-Jacques Cléménçon, de la réactivité, de la flexibilité des divers corps engagés. Merci infiniment à toutes et tous pour votre sens du devoir et de votre immense application et implication ce soir-là, et les journées suivantes. Et je suis fier aussi, très fier de la compréhension et de l'entraide constatée au niveau de toute la population. Nombreux voisins et voisines ont apporté assistance et soutien à celles et ceux qui ont particulièrement été touchés. Solidarité et fraternité ne sont pas de vains mots en Prévôté. Ça contraste un peu avec ce qu'on a vu. Après..... Bravo, merci et bel été à tous et toutes.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La parole n'est plus demandée. Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 01

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

C. Piquerez

V. Simonin